



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 9212

Texte de la question

M. Bernard Perrut serait reconnaissant à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui apporter des précisions sur l'état de la mise en place de la délégation interministérielle à la famille. Une telle instance serait en effet un élément important pour la conduite d'une véritable politique familiale cohérente, dont les domaines d'action sont très diversifiés et sont en charge de ministères différents. Il la remercie de toutes informations qu'elle pourra lui apporter, surtout en cette période où l'une des mesures préconisées dans la lutte contre l'insécurité comporte notamment la mise en valeur du rôle de la famille et de la responsabilité des parents.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé, lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 par l'Assemblée nationale, qu'il serait institué un délégué interministériel à la famille. Ce délégué sera chargé d'une fonction d'impulsion et de coordination des différentes actions conduites. Il pourra faire des propositions pour améliorer les dispositifs existants dans le cadre d'une politique familiale globale. Il sera également l'interlocuteur privilégié des associations familiales et des différents partenaires concernés par la famille. L'institution de ce délégué interministériel à la famille sera donc de nature à mieux tenir compte de la dimension familiale dans les politiques publiques. A ce sujet et dans l'immédiat, il est rappelé que le Gouvernement a engagé un réexamen d'ensemble de la politique familiale portant sur les prestations familiales, mais également sur l'ensemble des politiques publiques intéressant directement les familles : politiques scolaire, fiscale, de logement, de temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9212

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 384

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1967